

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 479 733

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑯

N° 80 08104

Se référant : au brevet d'invention n° 78 32174 du 7 novembre 1978.

⑮ Dispositif pour débiter des billes de bois, des planches ou autres.

⑯ Classification internationale (Int. Cl. 3). B 27 B 17/00.

⑰ Date de dépôt..... 4 avril 1980.

⑯ ⑰ ⑯ Priorité revendiquée :

⑯ Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 9-10-1981.

⑯ Déposant : LACOUR Roger, résidant en France.

⑯ Invention de : Roger Lacour.

⑯ Titulaire : *Idem* ⑯

⑯ Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
12, rue de la République, 42000 Saint-Etienne.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention est relative à un dispositif pour débiter des billes de bois, des planches ou autres.

Le brevet principal fournit déjà un tel dispositif pouvant être adapté à tout type de tronçonneuse pour dé-

5 biter des billes de bois avec un chevalet. Ce dispositif permet d'effectuer l'opération considérée sans danger, ni fatigue excessive pour l'opérateur, tout en ne requérant qu'une seule personne et en réduisant considérablement les temps morts.

10 A cet effet, le brevet principal prévoit l'articulation d'une tronçonneuse à chaîne tranchante sur le côté d'un chevalet, par le moyen d'une ferrure rapportée, fixée sur la lame de guidage de la chaîne de la tronçonneuse et comportant un tourillon qui coopère avec un palier fixe, 15 solidaire du chevalet. Plus particulièrement, dans le mode de réalisation décrit et représenté au brevet principal, la ferrure présente la forme générale d'un L inversé, dont la petite aile est solidaire de moyens permettant de la fixer à la poignée de portage de la tronçonneuse, et dont 20 la grande aile porte une platine sur laquelle est fixé un tourillon, ce dernier saillant latéralement à l'opposé de la petite aile. La platine comporte, en outre, une lumière qui est utilisée pour le passage d'une vis de liaison, se vissant dans le corps de la tronçonneuse et, plus particulièrement, à la place de l'une des vis assurant habituellement la fixation de la lame de guidage que possède toute tronçonneuse à chaîne. Le dispositif assure ainsi 25 la fixation de la tronçonneuse en deux points, tout en permettant son pivotement, et il s'adapte à tous les types 30 et modèles de tronçonneuses, notamment grâce à la lumière de la ferrure qui permet un réglage en hauteur.

Toutefois, selon le type et l'origine des tronçonneuses, les vis assurant la fixation de la lame de guidage, donc dans le dispositif précédemment rappelé, les vis de 35 liaison avec la platine et la ferrure, présentent des diamètres et des pas divers. Cela nécessite de prévoir des vis de liaison différentes qui doivent toutes être livrées

avec la ferrure,car les fabricants de cette ferrure ne peuvent pas connaître à l'avance le type de tronçonneuse à chaîne sur lequel la ferrure sera adaptée.

La présente addition se propose de remédier à cela 5 tout en conservant le principe de la liaison entre une platine,comportant une lumière,et un trou existant de fixation de la lame de guidage de la tronçonneuse.

A cet effet,elle a essentiellement pour objet un dispositif pour débiter des billes de bois,planches ou autres,au moyen d'une tronçonneuse à chaîne tranchante articulée latéralement à un chevalet,par une ferrure comportant une platine munie d'une lumière recevant des moyens de liaison à vis avec la plaque de guidage de la chaîne de la tronçonneuse,selon le brevet principal,dans 10 15 lequel lesdits moyens sont constitués par une entretoise au moins partiellement tubulaire dont une extrémité est liée à la platine ,par au moins une vis traversant la lumière de la dite platine ,et dont l'autre extrémité présente un trou apte à être traversé par la vis habi- 20 25 tuelle de fixation de la plaque de guidage sur le corps de la tronçonneuse.

Ainsi,la vis de liaison spéciale du brevet principal se trouve remplacée par une entretoise se fixant,du côté de la platine,par une ou deux vis ordinaires et,du côté 30 35 de la tronçonneuse,par la vis assurant normalement la seule fixation de la lame de guidage.On évite de cette manière le recours à des moyens spéciaux devant être adaptés à chaque type ou modèle de tronçonneuse,et on réalise au contraire un moyen universel,ce qui réduit les coûts de stockage et de fabrication; bien entendu, le trou prévu à une extrémité de l'entretoise,et destiné à être traversé par la vis de fixation de la lame de guidage,doit avoir un diamètre qui correspond,au jeu près,au diamètre de la vis de plus grande section se rencontrant sur les tronçonneuses existantes.Un autre avantage de ce dispositif est qu'il empêche d'égarer la vis de fixation de la lame de guidage.

- Suivant une forme préférée de réalisation, l'entretoise se compose d'un manchon tubulaire dont une extrémité présente un collet et dont l'autre extrémité est fermée mais comporte le trou traversé par la vis de fixation ,et
- 5 d'une bride comportant une ouverture circulaire apte à être traversée par le manchon ,et au moins un autre trou apte à être traversé par une vis de liaison avec la platine.Grâce à cette exécution en deux pièces,les opérations de montage sont facilitées,sans que cela nuise à la rigidité de la fixation,puisque le collet du manchon est bloqué entre la bride et la platine.Avant serrage des vis,la bride peut librement tourner autour de l'axe du manchon préalablement fixé à la tronçonneuse,et être ainsi amenée en alignement avec la lumière de la platine.
- 10 15 De toute façon,l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit,en référence au dessin schématique annexé représentant,à titre d'exemple non limitatif,une forme d'exécution du dispositif conforme à la présente addition.
- 20 25 Figure 1 est une vue de côté,très schématique,d'une tronçonneuse à chaîne,à laquelle est destiné le dispositif en question, Figure 2 est une vue partielle,en perspective,montrant plus particulièrement les éléments de liaison entre le chevalet et la tronçonneuse ,
- Figure 3 montre,en perspective et à plus grande échelle,l'entretoise faisant spécialement l'objet de la présente addition,
- Figure 4 est une vue partielle de côté et en coupe de l'entretoise lors de son montage sur la tronçonneuse ,
- Figure 5 est une vue partielle de côté en coupe montrant l'entretoise lorsqu'elle est montée sur une tronçonneuse munie de vis noyée.
- Sur le dessin,et plus particulièrement à la figure 1,
35 2 désigne dans son ensemble une tronçonneuse,du type comportant un corps 32,une chaîne tranchante 3 entraînée par un moteur thermique ou autre 4,une poignée de portage 5

et une poignée de commande 6, la chaîne 3 étant guidée par une plaque 33 fixée par une vis 34 au corps 32; le trou taraudé 35 du corps 32, recevant la vis 34, est bien visible sur les figures 4 et 5.

5 Comme déjà décrit au brevet principal, et comme le rappelle la figure 2, le dispositif selon l'invention comprend une ferrure, désignée de manière générale par 12, apte à être fixée sur la tronçonneuse 2 et à coopérer avec un palier 13, solidaire d'un chevalet 7 représenté 10 ici très partiellement. Cette ferrure 12 présente la forme d'un L inversé, dont la petite aile horizontale 12a est solidaire de moyens 14 permettant de la fixer à la poignée de portage 5, indiquée en traits mixtes, tandis que sa grande aile 12b porte une platine 15, située dans un 15 plan vertical. La platine 15 est solidaire d'un tourillon 16 saillant latéralement à l'opposé de la petite aile 12a de la ferrure et engagé dans le palier 13. Elle comporte encore une lumière 17, pour le montage des moyens 36 de liaison avec le corps de la tronçonneuse 2.

20 Selon la présente addition, et comme le montrent plus précisément les figures 3 à 5, ces moyens 36 sont constitués par une entretoise et se composent d'un manchon tubulaire 37 et d'une bride 38.

25 Le manchon 37 est muni d'un collet 37a à l'une de ses extrémités. Son autre extrémité est fermée, mais présente un trou central 37b. Le diamètre intérieur du manchon est au plus égal à l'encombrement de la tête de la vis la plus grosse rencontrée pour assurer la fixation de la plaque de guidage sur le corps, tandis que son diamètre extérieur correspond à la dimension la plus courante des lames 42 utilisés pour noyer la tête de la dite vis.

30 La bride 38 est munie d'une ouverture centrale circulaire 38a de diamètre légèrement supérieur à celui du manchon 37 et, de part et d'autre de cette ouverture centrale 38a, de deux autres trous 38 pour des vis de fixation.

35 Le manchon 37 traverse l'ouverture 38a. Il est arrêté par l'appui de son collet 37a contre l'une des faces de

la bride 38.

En vue du montage de la tronçonneuse sur le chevalet, la vis 34, assurant la fixation de la plaque de guidage 33 sur le corps 32 de la tronçonneuse, est d'abord retirée, puis introduite à travers le trou 37a du manchon 37 et revisée dans le taraudage 35 du corps. Le manchon 37 est ainsi serré contre la plaque 33.

Comme l'illustre la figure 4, si la tête de la vis 34 est difficilement manoeuvrée par des moyens de vissage habituels, en raison de sa dimension voisine de celle intérieure du manchon 37, le serrage peut toujours être effectué à l'aide d'un tournevis 39 ou autre. Ensuite, la bride 38 est réunie à la platine 15, au moyen de deux vis 40 avec écrous 41, chacune de ces vis 40 traversant la lumière 17 de la platine 15 et l'un des trous 38b de la plaquette 38. Au sujet de cette dernière opération de montage, à noter que la réalisation de l'entretoise 36 en deux pièces 37 et 38 permet d'amener toujours la plaquette 38 dans la position angulaire voulue, correspondant à la direction de la lumière 17, puisqu'avant serrage des vis 40, la bride 38 peut tourner librement autour de l'axe du manchon 37; par contre, en position définitive, figure 5, le collet 37a du manchon se trouve bloqué entre la bride 38 et la platine 15, ce qui empêche tout mouvement relatif des pièces, et conduit à une structure rigide.

La figure 5 montre aussi que le manchon 37 rentre aisément dans le lamage 42.

-REVENDICATIONS-

1-Dispositif pour débiter des billes de bois, planches ou autres, au moyen d'une tronçonneuse à chaîne tranchante articulée latéralement à un chevalet, par une ferrure comportant une platine munie d'une lumière recevant des moyens de liaison à vis avec la plaque de guidage de la chaîne de la tronçonneuse, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 du brevet principal, caractérisé en ce que lesdits moyens (36) sont constitués par une entretoise, au moins partiellement tubulaire, dont une extrémité est liée à la platine (15), par au moins une vis (40) traversant la lumière de la dite platine, et dont l'autre extrémité présente un trou (37b) apte à être traversé par la vis habituelle (34) de fixation de la plaque de guidage (33) sur le corps (32) de la tronçonneuse (2).

2-Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'entretoise (36) se compose d'un manchon tubulaire (37) dont une extrémité présente un collet (37a) et dont l'autre extrémité est fermée mais comporte le trou (37b) traversé par la vis de fixation (34), et d'une bride (38) comportant une ouverture circulaire (38a) apte à être traversée par le manchon (37), et au moins un autre trou (38b) apte à être traversé par une vis (40) de liaison avec la platine (15).

3-Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le manchon tubulaire a un diamètre intérieur au moins égal à l'encombrement de la plus grosse tête de vis utilisée pour fixer la plaque de guidage sur la tronçonneuse, et un diamètre extérieur au plus égal au diamètre des lamas réalisés dans la plaque de guidage pour noyer la tête de la vis précitée.

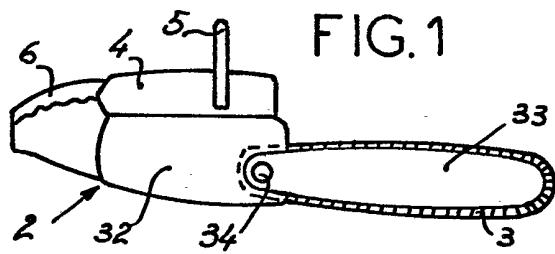


FIG. 1

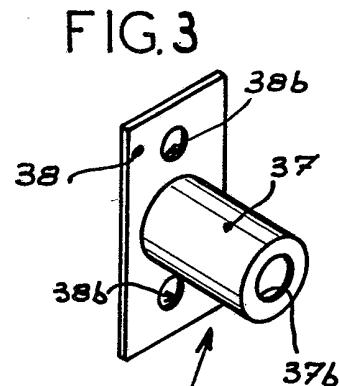


FIG. 3

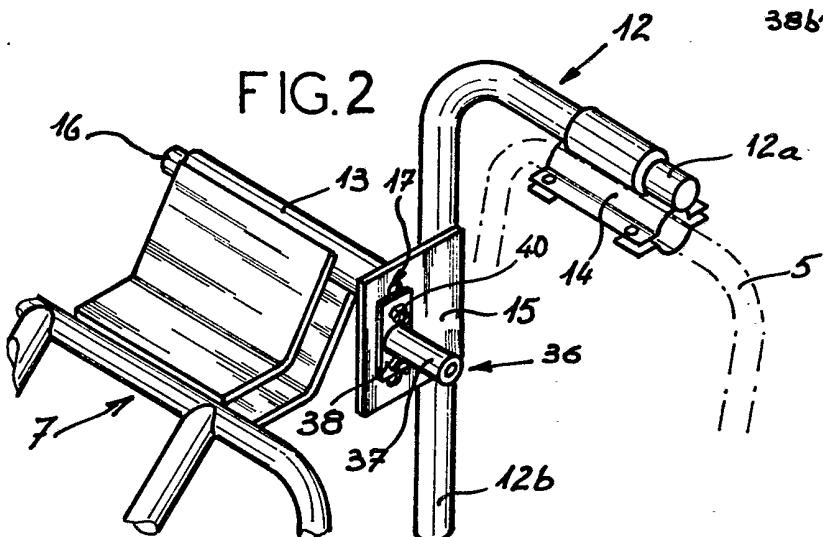


FIG. 2

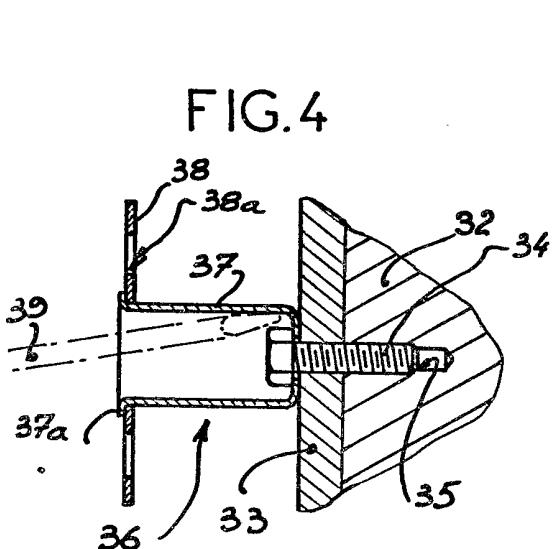


FIG. 4

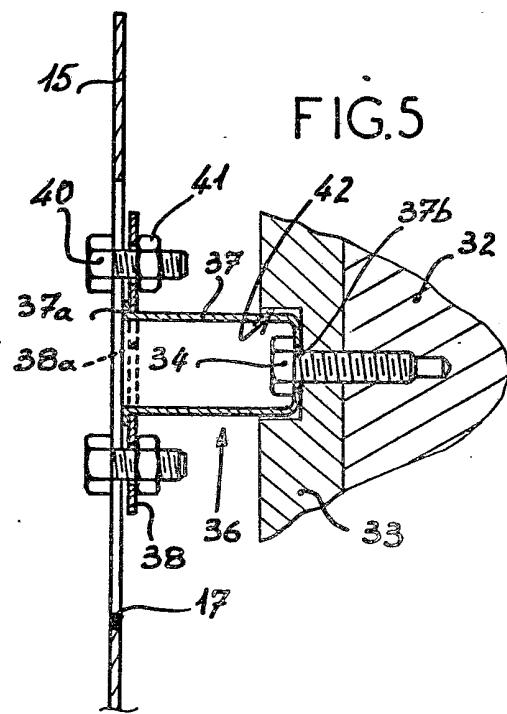


FIG. 5